

# Nice : que faut-il savoir des scooters électriques Yego qui débarquent en ville vendredi ?

Par [Nicolas Daguin](#)

Publié il y a 10 minutes ,

Mis à jour à l'instant

[Copier le lien](#)



Une flotte de 200 deux roues sera déployée dans un premier temps, pour atteindre progressivement les 700 engins. DR / Yego

**La société, qui remplace les Cityscoots, proposera ses scooters électriques partagés aux usagers, résidents et visiteurs de la capitale de la Côte d'Azur à compter du 2 juin.**

*Le Figaro Nice*

Il y a cinq ans, des premiers scooters blancs et bleus en libre-service faisaient leur apparition dans les rues niçoises. La société Cityscoot avait été retenue par la métropole pour mettre à disposition ce moyen de déplacement dans la cinquième ville de France et l'étendre jusqu'à Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer. Une première

hors de la région parisienne pour l'entreprise, présente aussi en Italie, à Milan et à Turin. Mais lors de l'appel à manifestation d'intérêt ouvert en mars, elle n'a pas été sélectionnée pour renouveler son mandat. La société Yego va la remplacer avec une flotte équivalente.

Cette dernière proposera ses scooters électriques partagés aux usagers, résidents et visiteurs de la capitale de la Côte d'Azur à compter du vendredi 2 juin, après Bordeaux, Paris et Toulouse. Dès cette date, une flotte de 200 deux roues sera déployée pour atteindre progressivement les 700 engins. Des scooters «*écologiques, peu coûteux et disponibles 24h/24 et 7j/7*», assure l'entreprise par voie de communiqué mardi. La minute sera ainsi facturée 36 centimes et des packs prépayés, permettant notamment de bénéficier d'un prix dégressif sur les minutes consommées, seront aussi proposés par l'opérateur.

## Lutte contre le stationnement anarchique

Ce choix de la Ville de Nice s'est porté à «*60% sur des critères techniques et à 40% sur un aspect financier*», précisait au Figaro Gaël Nofri, adjoint aux Transports, en mars dernier. La société a aussi apporté des garanties pour lutter contre le stationnement anarchique, sur lequel la métropole s'est voulue très exigeante. Contrairement à la capitale, la ville azurée ne dispose pas de zones de stationnement propres pour déposer les scooters en libre-service. Une photo de l'endroit où le véhicule aura été déposé devra être prise par les utilisateurs niçois et un système de bonus-malus sera instauré. «*En cas de mauvais stationnement, une notification est envoyée à l'utilisateur pour lui suggérer de déplacer le véhicule. Sans réaction de sa part, un agent est envoyé sur place pour garer le scooter à un endroit approprié. En parallèle, le non-respect de cette règle entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du service*», précise l'opérateur.

### La rédaction vous conseille

- **Scooter, trottinette ou vélo? Les meilleures façons de rouler électrique en ville**
- **Philippe Tabarot : «On ne peut pas accepter qu'il n'y ait pas du tout de solution de transports en commun»**
- **En plein Festival de Cannes, les VTC dans le viseur de la Police aux frontières à l'aéroport de Nice**

### Sujets

[scooter](#)

[Transports](#)

## À lire aussi

**«La Belle Otero», cette foreuse géante qui fait son trou sous la croisette en plein Festival de Cannes**

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

---

**Nice : un mineur pointe un revolver sur des policiers et prend la fuite**

---

**Christian Estroprout veut réguler l'accueil des bateaux de croisières dans le port de Nice**



